



RÉGIME À RISQUES PARTAGÉS DE CERTAINS
EMPLOYÉS SYNDIQUÉS DES HÔPITAUX DU N.-B.

INFO-RETRAITE

PRINTEMPS 2022

VOLUME 7



1
LES TROIS
PILIERS
DE LA
PLANIFICATION DE
LA RETRAITE

2 VOTRE
AIDE-MÉMOIRE
POUR LA
RETRAITE
VOTRE ÉTAT DES
PRESTATIONS DE
RETRAITE DE
L'EMPLOYÉ

3-4
RAPPORT SUR LES
PLACEMENTS

5
RRP DE CES –
FAITS EN BREF

6
D'AUTRES
AUGMENTATIONS
DE VOS
PRESTATIONS

7 QUESTIONS
D'ARGENT
MODIFICATIONS
APPORTÉES AUX
DOCUMENTS
CONSTITUTIFS

COORDONNÉES

ISBN 978-1-4605-3205-8

Conseil des fiduciaires du RRP de CES
a/s de Vestcor
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

1-800-561-4012 (sans frais)
506-453-2296 (Fredericton)

info@vestcor.org

LES TROIS PILIERS DE LA PLANIFICATION DE LA RETRAITE

Au Canada, nous avons trois piliers qui soutiennent nos objectifs de retraite : la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG); le Régime de pensions du Canada (RPC)/Régime de rentes du Québec (RRQ); et le régime de pension d'employeur combiné avec l'épargne personnelle.

Vous assurer un revenu suffisant pour profiter de votre retraite nécessite une certaine planification. De nombreux planificateurs financiers recommandent de viser un revenu équivalant à 70 % de celui que vous touchiez avant la retraite. Il ne s'agit que d'une ligne directrice, car vos besoins réels en matière de revenu à la retraite vous sont propres. Il y a quelques questions importantes que vous devriez vous poser au moment de faire cette estimation :

- **Allez-vous continuer à travailler à temps partiel?**
- **Vos dépenses augmenteront-elles ou diminueront-elles à la retraite?**
- **Prévoyez-vous voyager?**
- **Comment comptez-vous passer vos journées?**
- **Aurez-vous encore des dettes à rembourser?**

Il peut être difficile de répondre à certaines de ces questions selon le stade où vous en êtes dans votre parcours, mais comprendre vos objectifs financiers avant et après la retraite vous aidera à planifier vos sources de revenus.

 <p>RRP de CES et AUTRES SOURCES D'ÉPARGNE Votre prestation au titre du RRP de CES et vos autres sources d'épargne constitueront probablement la plus grande partie de votre revenu de retraite. Utilisez fréquemment le calculateur d'estimation de la pension tout au long de votre carrière et rajustez votre épargne personnelle en conséquence afin de vous assurer de disposer d'un revenu suffisant pour atteindre vos objectifs de retraite.</p> <p>Qu'est-ce que le calculateur d'estimation de la pension du RRP de CES? C'est un outil facile à utiliser qui permet d'estimer rapidement votre future pension en fonction de n'importe quelle date de départ à la retraite. Le calculateur utilise des données qui proviennent de votre état des prestations de retraite que vous recevez chaque année. Votre état des prestations le plus récent contient les résultats les plus exacts, mais vous pouvez utiliser aussi d'anciens états des prestations. Vous trouverez le calculateur et une vidéo d'instructions à vestcor.org/calculateurs.</p>	 <p>RPC/RRQ Le Régime de pensions du Canada (RPC), à l'instar du Régime de rentes du Québec (RRQ), est un programme de revenu de retraite à participation obligatoire en fonction de votre salaire et selon vos années de cotisation. Il y a toujours un montant maximum auquel vous avez droit, et vous pouvez commencer à recevoir ces prestations dès l'âge de 60 ans ou, au plus tard, à 70 ans. Ces options peuvent avoir une incidence sur votre montant mensuel.</p> <p>Comme ces deux régimes prévoient des montants maximaux, ils ne vous donneront peut-être pas un ratio de remplacement élevé.</p> <p>En fonction des dépenses prévues pour votre retraite, comme les voyages ou le remboursement de dettes, vous aurez probablement besoin des revenus d'une pension ou d'un compte d'épargne-retraite.</p> <p>Vous trouverez de plus amples renseignements sur le RPC à canada.ca/rpc.</p>	 <p>La SV et le SRG La Sécurité de la vieillesse (SV) est un programme fédéral qui permet aux canadiens âgés de 65 ans ou plus de recevoir un montant mensuel.</p> <p>Le Supplément de revenu garanti (SRG), calculé en fonction du revenu, est destiné aux pensionnés de la SV ayant un faible revenu.</p> <p>Ce pilier, le plus petit des trois, offre aux canadiens qui prennent leur retraite un revenu de base.</p> <p>Vous trouverez de plus amples renseignements sur la SV et le SRG à canada.ca/securite-vieillesse et à canada.ca/supplement.</p> <p>Vous souhaitez regarder une vidéo sur les Trois piliers? Visitez cesnb.ca/3piliers ou ouvrez l'appareil photo de votre appareil mobile et numérisez le code à droite.</p> 
---	--	---

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Ce bulletin est publié au nom du conseil des fiduciaires du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick et vise à fournir de l'information au sujet du Régime. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le texte du Régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.



Si vous avez un appareil mobile intelligent (iPhone Apple ou Android par exemple), ouvrez l'appareil photo et pointez-le sur ce code pour le numériser. Un lien vers la vidéo s'affichera.

VOTRE AIDE-MÉMOIRE POUR LA RETRAITE

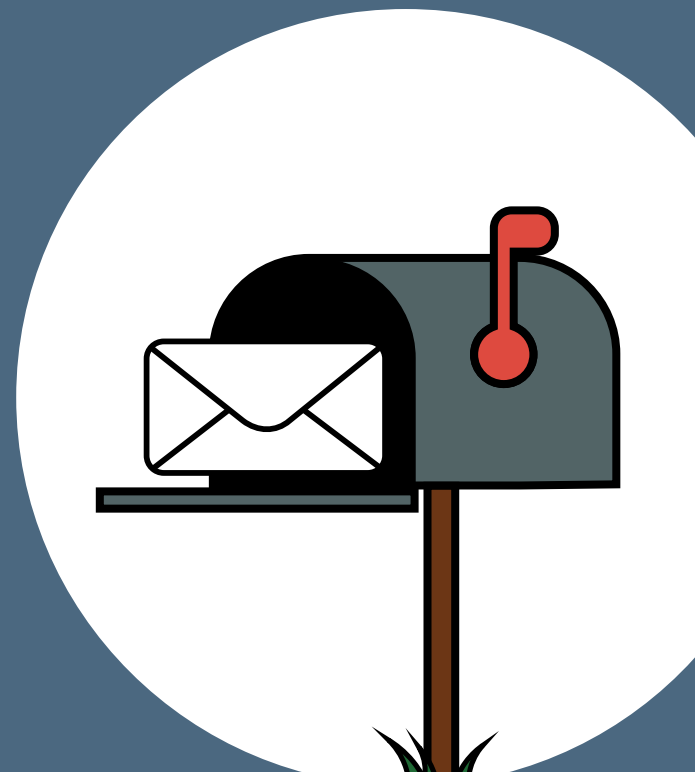
Êtes-vous sur le point de prendre votre retraite, ou avez-vous simplement des questions sur le processus à suivre une fois le moment venu? L'administrateur de notre régime, Vestcor, a diffusé récemment une courte vidéo expliquant les étapes à suivre pour demander une pension.

Vous pouvez regarder la vidéo en numérisant le code ci-dessus avec un appareil mobile ou en vous rendant à vestcor.org/aide-memoire.

VOTRE ÉTAT DES PRESTATIONS DE RETRAITE DE L'EMPLOYÉ

Si vous étiez un participant actif du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (RRP de CES) en 2021, votre état des prestations de retraite de l'employé(e) de 2021 arrivera dans les prochains mois. Cet état vous fournira des montants de pension estimatifs à jour en date du 31 décembre 2021. Votre état comprend également les renseignements dont vous avez besoin pour utiliser le calculateur d'estimation de la pension de Vestcor, à l'adresse vestcor.org/calculatrice. Découvrez à quoi pourrait ressembler votre pension en fonction de vos années de service et des gains que vous avez accumulés à ce jour. Mieux encore, en seulement quelques minutes, vous pouvez obtenir un aperçu de votre future pension à différents âges, à partir de 55 ans. Il y a même une vidéo instructive pour vous guider!

Si vous avez besoin d'aide, le guide Pour bien comprendre l'état des prestations de retraite de l'employé(e) l'accompagnera. Ce guide est également disponible à vestcor.org/ces-etat sous « Livrets ».



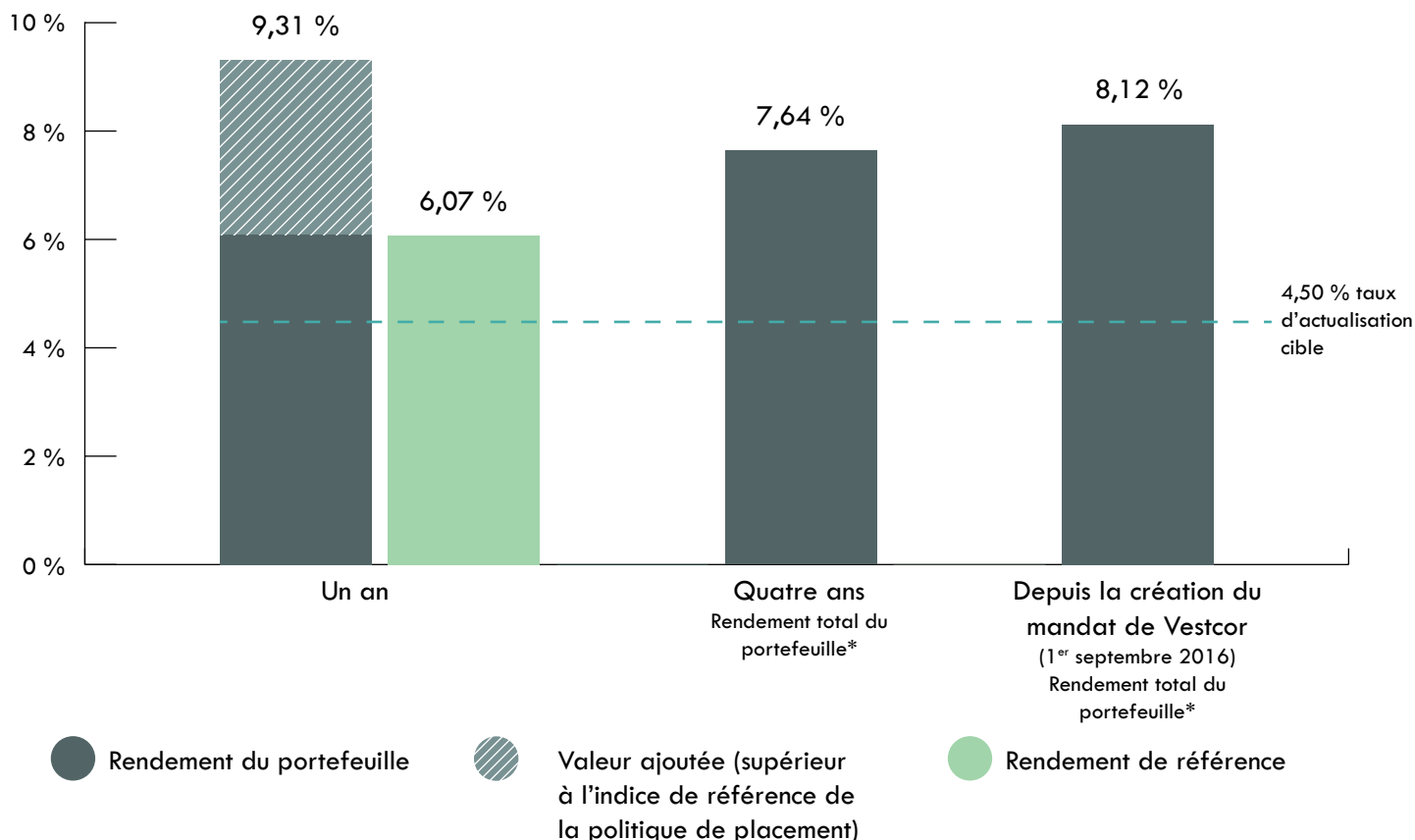
APERÇU DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT DE VOTRE FONDS DE PENSION AU 31 DÉCEMBRE 2021

RENDEMENT DES INVESTISSEMENTS BRUT 2021
9,31 %

AUGMENTATION NETTE DE
232 MILLIONS DE DOLLARS

ACTIFS D'INVESTISSEMENT
2,793 MILLIARDS DE DOLLARS

RENDEMENT DES PLACEMENTS (AU 31 DÉCEMBRE 2021)



Dans l'ensemble, l'année 2021 a poursuivi le rebond après les fermetures de COVID-19 en 2020, et le commerce dit "de réouverture" s'est déroulé presque sans interruption jusqu'à la fin de l'année. Les marchés boursiers mondiaux ont gagné environ 18 % sur l'année, bien que les rendements aient été assez différenciés selon les pays, l'Amérique du Nord s'étant particulièrement bien comportée par rapport à certains marchés internationaux. Après plusieurs années d'augmentation d'environ 2 %, l'inflation a augmenté de manière significative au cours du second semestre de 2021, approchant un taux de 5 % de variation en glissement annuel à la fin de l'année.

Dans l'environnement de marché de l'année dernière, le programme d'investissement global a obtenu un rendement positif de 9,31 % pour l'année et de 5,73 % pour les six derniers mois de 2021. Le rendement annualisé sur quatre ans de 7,64 %, ainsi que le rendement de 8,12 % depuis la création de la gestion de Vestcor en 2016, restent supérieurs au taux d'actualisation cible de 4,50 % fixé par l'actuaire indépendant.

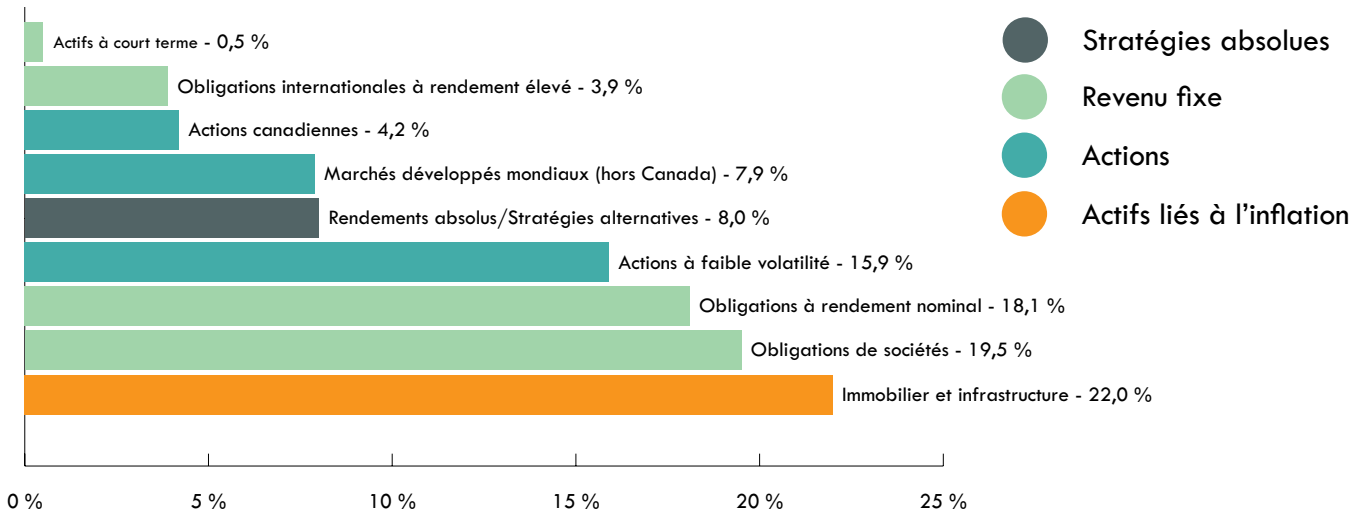
ACTIFS DE PLACEMENT

La juste valeur des actifs de placement du RRP de CES au 31 décembre 2021 s'établissait à 2,793 milliards de dollars, en hausse de 232 millions de dollars par rapport à la juste valeur des actifs au 31 décembre 2020.

*Y compris des actifs qui n'ont pas encore été transférés en vue de leur gestion par Vestcor.

COMPOSITION DE L'ACTIF

La composition de l'actif, qui représente la répartition des placements du fonds de pension, est illustrée ci-dessous.



APERÇU DE LA SITUATION DU MARCHÉ

Pour l'avenir, on peut s'attendre à des périodes continues de volatilité à court terme, associées à des rendements relativement modestes à moyen terme. Alors que la reprise de la pandémie de COVID-19 continuera de préoccuper les investisseurs, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a provoqué une forte hausse de la volatilité des marchés dans le monde entier. Bien que le portefeuille de RRP de CES ne soit pas directement exposé aux actifs russes, les effets indirects de l'instabilité dans la région entraîneront un risque accru pour pratiquement toutes les classes d'actifs en 2022. En ce qui concerne les actions, la plupart des mesures de valorisation (rendement des dividendes, ratios cours-bénéfice) se situent à des niveaux nettement supérieurs à la normale, tandis que les taux d'intérêt des obligations d'État et des obligations d'entreprise restent bas. Dans l'ensemble, le rendement attendu à moyen terme d'un portefeuille générique actions-obligations 60/40 devrait être légèrement inférieur à son niveau moyen à long terme.

Pour obtenir de plus amples renseignements, notamment un résumé des perspectives du marché pour cette période, consultez les mises à jour du marché trimestrielles fournies par Vestcor à vestcor.org/miseajour dumarche.

DÉFINITIONS UTILES

DIVIDENDE (RENDEMENT) : Bénéfice sur action (ou obligation) distribué par une société à ses actionnaires.

ACTIONS : Titres de placement qui représentent une participation dans un élément d'actif, par exemple les actions dans une société ou des actifs immobiliers.

TAUX D'ACTUALISATION : Fixé par le conseil des fiduciaires après consultation de l'actuaire indépendant du régime. Taux auquel la valeur des flux de trésorerie d'un élément d'actif est actualisée pour déterminer la valeur actuelle de cet élément d'actif. Dans un fonds de pension, taux de rendement net hypothétique du placement dont le fonds a besoin pour obtenir un rendement positif prudent à long terme.

TAUX DE RENDEMENT BRUT : Rendement avant la déduction des frais, par exemple les frais de gestion de placements.

ÉVALUATION : Processus visant à définir la valeur d'un actif ou d'un titre, pouvant se baser sur le prix le plus récent d'un titre échangé publiquement ou, pour les actifs de sociétés fermées, sur une méthode plus subjective.



Pour des définitions encore plus utiles, vous pouvez trouver un glossaire des termes relatifs au RRP de CES en numérisant le code ci-dessus avec votre appareil mobile, ou sur le site vestcor.org/glossaire.

RRP DE CES – FAITS EN BREF

Votre taux de cotisation est actuellement de

7,8 %

Votre employeur verse le même montant que celui de vos cotisations au régime.

À la dernière évaluation actuarielle*

RRP de CES avait

8 762

PARTICIPANTS
ACTIFS

3 695

RETRAITÉS ET
SURVIVANTS

2 636

PARTICIPANTS
AYANT DES
DROITS DIFFÉRÉS

*Note : La plus récente évaluation actuarielle a été effectuée avant que les travailleurs paramédicaux et les infirmier(ère)s auxiliaires autorisé(e)s (IAA) ne se joignent au régime.

Votre régime est régi par un conseil des fiduciaires.

La moitié des membres de votre conseil a été nommée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.



L'autre moitié de votre conseil a été nommée par l'un de vos syndicats (SINB, SNB).



Quelle que soit l'entité qui les a nommés, tous les membres du conseil ont l'obligation fiduciaire d'agir de façon indépendante et toujours dans l'intérêt supérieur du régime.

LES FOURNISSEURS DE SERVICES EXTERNES DU RRP DE CES :

Vestcor fait office d'administrateur et de gestionnaire des placements du régime au quotidien.

Grant Thornton est le vérificateur du régime, assurant la surveillance financière.

Solutions Mieux-être LifeWorks est l'actuaire du régime et prépare le rapport d'évaluation actuarielle.

Une vidéo expliquant les bases du RRP de CES se trouve sur cesnb.ca/bases ou numérisez le code à droite avec votre appareil mobile pour la regarder.



COMMENT LES RAJUSTEMENTS AU COÛT DE LA VIE SONT-ILS CALCULÉS POUR LE RRP DE CES?

La méthode employée pour déterminer le rajustement au coût de la vie (RCV) est expliquée dans le texte du RRP de CES, au cesnb.ca. Selon le texte du régime, le RCV est calculé par l'actuaire indépendant du RRP de CES, Solutions Mieux-être LifeWorks, en fonction des chiffres sur l'inflation fournis par Statistique Canada. Il est calculé chaque année en comparant l'indice des prix à la consommation (IPC) moyen d'une année à l'autre, et ce, pour la période allant de juillet à juin. L'utilisation des chiffres de l'IPC correspond à la façon dont de nombreux régimes au Canada, y compris le Régime de pensions du Canada, calculent le RCV. Vous trouverez plus d'informations sur les augmentations des prestations pour tous les participants à la page suivante.

Voici comment a été calculé le plus récent RCV :

Mois Année	juil. 2020	août 2020	sept. 2020	oct. 2020	nov. 2020	déc. 2020	jan. 2021	fév. 2021	mars 2021	avril 2021	mai 2021	juin 2021	moy.
IPC	137,2	137,0	136,9	137,5	137,7	137,4	138,2	138,9	139,6	140,3	141,0	141,4	138,59

Mois Année	juil. 2019	août 2019	sept. 2019	oct. 2019	nov. 2019	déc. 2019	jan. 2020	fév. 2020	mars 2020	avril 2020	mai 2020	juin 2020	moy.
IPC	137,0	136,8	136,2	136,6	136,4	136,4	136,8	137,4	136,6	135,7	136,1	137,2	136,60

138,59

(IPC moyen pour les 12 mois se terminant le 30 juin 2021)

136,60

(IPC moyen pour les 12 mois se terminant le 30 juin 2020)

= 1,46 %

136,60

(IPC moyen pour les 12 mois se terminant le 30 juin 2020)

Vous avez encore des questions sur le calcul du RCV? Une vidéo est disponible au cesnb.ca ou en numérisant le code qui se trouve à droite à l'aide de votre appareil mobile.



Les taux d'inflation observés au cours de la seconde moitié de 2021 étaient supérieurs à 4 %, mais ces taux ne faisaient pas partie de la période prise en compte pour calculer le plus récent rajustement au coût de la vie. Ils seront plutôt pris en compte dans le calcul de l'IPC moyen pour la période de juillet 2021 à juin 2022 qui sera utilisé pour déterminer le RCV potentiel pour le 1^{er} janvier 2023.

D'AUTRES AUGMENTATIONS DE VOS PRESTATIONS

Votre conseil des fiduciaires (le conseil) est heureux d'annoncer qu'en raison de la santé financière du RRP de CES (le régime), une fois de plus, un certain nombre d'augmentations de prestations ont été approuvées. Chaque année, un rapport d'évaluation actuarielle est préparé pour le régime. Ce rapport détermine la capacité financière du régime de fournir des prestations aux participants. D'après l'évaluation actuarielle pour la période se terminant le 31 décembre 2020 (voir le bulletin de l'automne 2021 pour de plus amples renseignements), le régime affiche un surplus et dispose de suffisamment de fonds pour permettre au conseil d'augmenter les prestations de pension des participants en appliquant les première, deuxième, troisième et quatrième augmentations (conformément à la politique de financement).

La première augmentation consiste à accorder un rajustement au coût de la vie (RCV), dont le dernier bulletin faisait mention.

Les première, deuxième, troisième et quatrième augmentations prévues par la politique de financement sont résumées brièvement ci-dessous. Vous trouverez un sommaire détaillé de la politique de financement à cesnb.ca/spf.

PREMIÈRE AUGMENTATION

Un rajustement au coût de la vie (ou "RCV") est fourni aux **participants actifs, ayant des droits différés et retraités**. Les participants actifs sont les employés qui cotisent actuellement au RRP de CES. Les participants ayant des droits différés sont ceux qui ne cotisent plus au RRP de CES, mais qui ont encore des fonds dans le régime (par exemple, les anciens employés) et qui ne reçoivent pas encore une prestation de retraite du RRP de CES.

Le RRP de CES a été en mesure d'accorder un RCV complet à tous les participants chaque année depuis la conversion du régime. **L'AUGMENTATION LA PLUS RÉCENTE DU RCV ÉTAIT DE 1,46 %.**

S'il y a un surplus après le rajustement complet au coût de la vie, le conseil peut envisager des augmentations additionnelles.

DEUXIÈME AUGMENTATION

Tous les participants actifs reçoivent une augmentation selon un calcul des prestations de pension basé sur le salaire moyen des cinq meilleures années pour la date de fin de la période d'évaluation.

TROISIÈME AUGMENTATION

Tous les participants qui ont pris leur retraite avant la date de fin de la période d'évaluation reçoivent une augmentation selon un calcul des prestations de pension basé sur le salaire moyen des cinq meilleures années.

QUATRIÈME AUGMENTATION

Les retraités reçoivent un paiement forfaitaire qui représente une estimation raisonnable des augmentations de paiements antérieures manquées, jusqu'à concurrence des niveaux correspondant aux deuxième et troisième augmentations.

QUI EST ADMISSIBLE?

Tout d'abord, on recalculé la prestation de pension actuelle de chacun des participants au régime pour déterminer si les augmentations accroîtront leur prestation. Le nouveau calcul est effectué pour tous les participants actifs, retraités et ayant des droits différés. Si une augmentation s'impose, elle sera appliquée à la prestation de pension mensuelle des participants retraités. Les participants actifs et ayant des droits différés verront cette augmentation appliquée à leur pension accumulée, dont ils bénéficieront à la retraite. Les participants qui bénéficient de ces augmentations seront informés par écrit par Vestcor au nom du conseil.

Le processus d'augmentation vise à accroître les prestations de pension des participants. Si, après le recalcul, les augmentations ne donnent pas lieu à une prestation plus élevée pour un participant, sa prestation accumulée demeure inchangée.



QUESTIONS D'ARGENT

Nous sommes heureux de vous fournir des ressources pour vous aider à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour prendre des décisions financières en toute confiance.

En connaissant les décisions financières quotidiennes et à long terme qui vous conviennent le mieux, vous pouvez réduire votre niveau de stress, ce qui contribue à votre bien-être général. Nous avons lancé récemment, en partenariat avec Vestcor, une nouvelle ressource pour vous aider à accroître vos connaissances financières.* Vous pouvez trouver ces ressources à l'adresse vestcor.org/ces-questionsdargent.

**Note : Ces ressources sont fournies à titre d'information. Le conseil des fiduciaires du RRP de CES et Vestcor ne fournissent pas de conseils financiers aux participants.*

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La Loi sur les prestations de pension (Nouveau-Brunswick) exige que les participants soient informés de toute modification au régime. À cet effet, le conseil des fiduciaires aimerait vous informer des modifications qui ont été déposées auprès du surintendant des pensions :

- Le texte du régime a été modifié afin d'inclure les dispositions relatives à la réduction permanente et temporaire de l'accumulation de service actuellement prévue dans les conventions collectives applicables du RRP de CES. Cette modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 17 novembre 2021.
- La politique de financement a été modifiée afin de tenir compte d'un taux d'actualisation révisé de 4,50 % par année et d'un taux d'ajustement de la mortalité de 115 % pour les hommes et les femmes. La modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 19 janvier 2022.
- Le texte du régime a été modifié afin de rendre compte du rajustement au coût de la vie (RCV, également appelé indexation) et des augmentations de prestations associées aux deuxième, troisième et quatrième augmentations du plan d'utilisation de l'excédent de financement au 1^{er} janvier 2022. La modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 16 février 2022.
- L'Énoncé des politiques de placement a été modifié afin de tenir compte des changements apportés à la stratégie de gestion des placements à la suite d'une étude de la gestion actif-passif qui a été réalisée en 2021. La modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 25 février 2022.

Les versions à jour des documents constitutifs sont disponibles au cesnb.ca, et elles incluent ce qui suit :

- **Politique de financement** : l'outil utilisé par le conseil des fiduciaires pour gérer les risques inhérents au régime. Il s'agit d'un document qui fournit une orientation et des règles concernant les décisions qui doivent ou peuvent être prises par le conseil des fiduciaires au sujet des niveaux de financement, des cotisations et des prestations. La politique de financement peut être consultée à l'adresse cesnb.ca/pf.
- **Sommaire de la politique de financement** : un bref résumé de certaines des principales dispositions de la politique de financement du RRP de CES, disponible à l'adresse cesnb.ca/spf.

LIENS RAPIDES

Utilisez l'appareil photo de votre appareil mobile pour numériser les codes à droite et accéder aux ressources mentionnées dans ce bulletin.

Vidéo des trois piliers



cesnb.ca/3piliers

Vidéo de l'aide-mémoire pour la retraite



vestcor.org/aide-memoire

Glossaire des placements



vestcor.org/glossaire

Vidéo des notions de base du RRP de CES



cesnb.ca/bases

Vidéo sur le RCV



cesnb.ca